



Lancement de l'Observatoire des Grands Projets Franciliens : le Grand Paris et les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

La Société du Grand Paris, SNCF Réseau, la RATP et la SOLIDEO signent une convention avec l'Etat en Île-de-France (DRIETS), le GIP Maximilien et la mission MACS pour mettre en place un observatoire régional sur les clauses sociales d'insertion intégrées dans leurs marchés publics

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 6 mai 2022

Contacts Presse

DRIETS Île-de-France : Laurence GREZE laurence.greze@drieets.gouv.fr - 06 69 28 72 78

GIP Maximilien / MACS : Véronique MASSE (agence Isée), v.masse@isee-communication.fr - 06 23 92 26 35

Société du Grand Paris : Jérémy HUPPENNOIRE – jeremy.huppennoire@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18

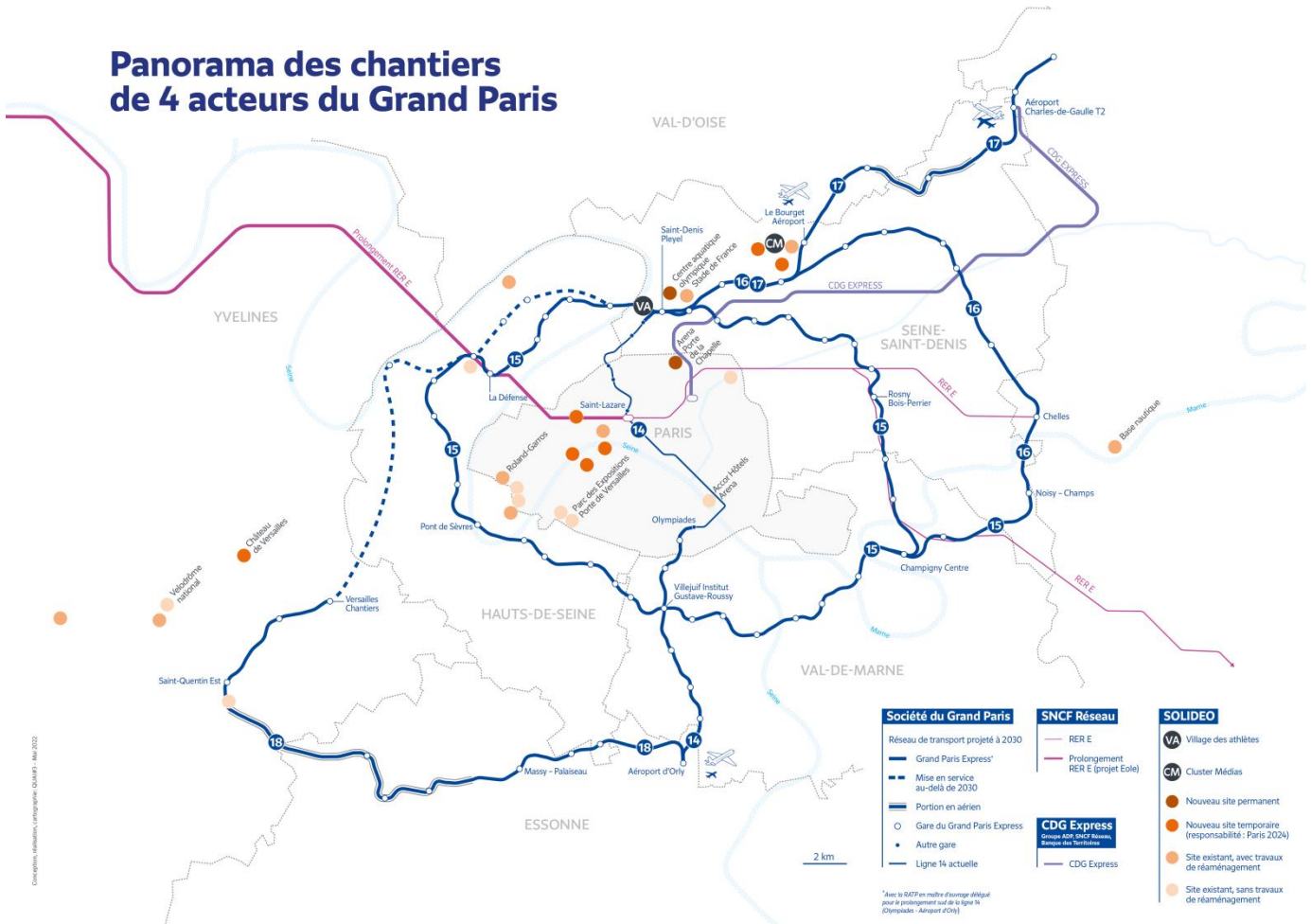
Pierre MONZO - pierre.monzo@societedugrandparis.fr - 06 15 05 72 64

SNCF Réseau : Cécilia VICHOT - cecilia.vichot@reseau.sncf.fr - 06 16 21 36 35

SOLIDEO Joseph AUBERT - j.aubert@ouvrages-olympiques.fr – 06 73 32 18 33

RATP : servicedepresse@ratp.fr - 01 58 78 37 37

Panorama des chantiers de 4 acteurs du Grand Paris



Réalisation : QUA#3 pour la Société du Grand Paris, mai 2022 (voir cette carte à la page 12 de ce dossier)

SOMMAIRE

La signature d’une convention de partenariat entre d’une part, la DRIETS d’Île-de-France et le GIP Maximilien, d’autre part, la Société du Grand Paris, SNCF Réseau, la RATP et la SOLIDEO	3
Les signataires de la convention et leur participation au développement des clauses sociales d’insertion en Île-de-France	4, 5 et 6
Un observatoire pour mesurer et évaluer l’engagement social et économique des donneurs d’ordre des marchés publics du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024	7
La MACS et le GIP Maximilien choisis par l’Etat pour faire progresser les clauses sociales dans les marchés publics franciliens et animer l’écosystème des acteurs	8 et 9
Les clauses sociales dans les marchés en Ile-de-France ⇒ La part des grands projets franciliens (données issues de l’Observatoire OGPF) dans l’ensemble des marchés franciliens (données issues de l’Observatoire OFCS)	9
Quelques écrans de l’Observatoire des Grands Projets Franciliens	10 et 11
Panorama des chantiers de 4 acteurs du Grand Paris : cartographie	12

La signature d'une convention de partenariat

Entre, d'une part, la DRIETS Île-de-France et le GIP Maximilien, D'autre part, la Société du Grand Paris, SNCF Réseau, la RATP et la SOLIDEO

Le lundi 9 mai 2022 à Aubervilliers, les donneurs d'ordre du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 se sont réunis avec la DRIETS Île-de-France et le GIP Maximilien pour signer une convention inédite à l'échelle d'une région, dans le domaine des clauses sociales d'insertion.

Par cet accord la Société du Grand Paris, SNCF Réseau, la RATP et la SOLIDEO vont contribuer à la mise en œuvre d'un Observatoire régional (OGPF) des Grands Projets Franciliens destiné à analyser la progression des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics conformément à leurs engagements.

L'animation de ce nouvel outil de politique d'achat responsable a été confiée au GIP Maximilien (au titre de la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales-MACS), son pilotage sera assuré par la DRIETS Île-de-France (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) par délégation du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris. En signant cette convention, les quatre donneurs d'ordres s'engagent à contribuer aux missions de l'OGPF en transmettant (de manière anonymisée, conformément au RGPD et à titre gracieux) leurs données sur les actions menées par chacun pour favoriser l'emploi des franciliens les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi au travers de leurs marchés publics. De manière générale, les données recueillies dans l'observatoire seront celles pour :

- ➔ **La Société du Grand Paris**, des travaux liés au Grand Paris Express,
- ➔ **SNCF Réseau**, des travaux concernant les opérations de prolongement de la ligne E du RER vers l'ouest (Projets EOLE) et CDG Express
- ➔ **La RATP**, des travaux de prolongement de la ligne 14 (Nord et Sud) liés au Grand Paris Express,
- ➔ **La SOLIDEO** (Société de livraison des ouvrages olympiques), de l'ensemble des opérations de construction pérenne liées à l'organisation des JOP Paris 2024, portées par des porteurs de projets et maîtres d'ouvrage publics et privés contractualisant avec la SOLIDEO.

Les signataires de la convention se réuniront en comité de pilotage, une fois par an, afin de partager et valider les données consolidées annuellement par le GIP Maximilien, réaliser le bilan de l'observatoire OGPF et se concerter sur les travaux à venir. La convention a été signée le 9 mai 2022 à Aubervilliers par les représentants des six partenaires.



Gaëtan RUDANT, Directeur
de la DRIETS Île-de-France



Marie-Carole CIUNTU,
Présidente



Jean-François MONTEILS,
Président



Kian GAVTACHE,
Directeur Général Adjoint
Grands Projets



Catherine GUILLOUARD,
Présidente-Directrice Générale



Nicolas FERRAND,
Directeur Général Exécutif

Les signataires de la convention et leur participation au développement des clauses sociales d'insertion en Île-de-France

La DRIEETS Île-de-France (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) <https://idf.drieets.gouv.fr>



En avril 2021, la DIRECCTE, la Direction régionale de cohésion sociale (DRCS) et les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) de petite couronne sont devenues la DRIEETS, le nouveau service déconcentré de l'Etat commun aux ministères économiques et sociaux. Cette direction devient l'interlocuteur économique et social privilégié au niveau régional des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi, des partenaires sociaux et territoriaux ainsi que des acteurs de l'insertion. Par délégation du Préfet de Région, la DRIEETS Île-de-France met en œuvre la politique francilienne de développement des clauses sociales d'insertion. Elle veille ainsi à la bonne réalisation de l'Observatoire des Grands Projets Franciliens (OGPF).

« Les clauses sociales d'insertion sont un outil important d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées, et ce au travers de la commande publique. Dans un contexte francilien de montée en puissance des chantiers du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques, les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour assurer leur suivi et leur développement au travers de l'Observatoire. »

Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de la DRIEETS

Le GIP Maximilien et la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales (MACS) <http://maximilien.fr>

Le GIP Maximilien est un Service public mutualisé initié en 2014 par la Région Île-de-France aux côtés de membres fondateurs, dont la Ville de Paris et les départements franciliens. Reconnu comme un acteur clef de l'achat public et de l'administration numérique en Île-de-France, il fédère aujourd'hui 375 acheteurs publics franciliens, de toutes tailles et de natures juridiques très différentes.



Le projet Maximilien répond à deux grands enjeux : rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises et notamment les TPE/PME en leur proposant des services gratuits et développer les usages numériques au sein des services publics locaux. Maximilien porte le réseau francilien des achats responsables et contribue à l'inter-réseau de la commande publique durable, animé par le Ministère de la Transition écologique. Le GIP a été désigné en 2016 par l'État pour piloter au niveau régional une Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales dans les marchés publics, la MACS. En 2021, Maximilien a également été choisi pour piloter la mission la Mission Achats Publics Circulaires et Environnementaux (MAPCE), dédiée à l'accompagnement des acheteurs publics pour une commande publique davantage circulaire.

Au travers de la MACS, le GIP Maximilien a été chargé par l'Etat de faciliter la mise en œuvre des clauses sociales, de coordonner les parties prenantes sur le territoire francilien et de consolider les données relatives aux clauses sociales au niveau régional. Ce travail se matérialise notamment dans le suivi des engagements pris par les maîtres d'ouvrages dans la Charte de Responsabilité Sociale des Entreprises pour les marchés du Grand Paris, ainsi que ceux pris par la SOLIDEO pour les marchés des JOP Paris 2024.

« Le GIP Maximilien est particulièrement missionné et impliqué dans la commande publique responsable. Il est aujourd'hui primordial de consacrer une place importante aux clauses sociales et aux clauses environnementales, en aidant les acheteurs publics à les mettre en œuvre. »

Marie-Carole CIUNTU, Présidente

La Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est un établissement public créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront.



Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains. Les travaux vont mobiliser plus de 15 000 emplois jusqu'en 2030.

La Société du Grand Paris a mis en place une démarche RSE qui guide son action au quotidien, et s'assure que les retombées économiques et sociales du projet favorisent le développement de l'activité et le dynamisme des territoires traversés par le Grand Paris Express. Sa démarche se traduit notamment par une exigence vis-à-vis des entreprises prestataires, avec l'inscription de clauses de responsabilité sociale dans ses marchés (dont l'obligation pour les attributaires de faire réaliser au moins 20% de leurs prestations par des TPE/PME – hors filiales – et de réserver 10 % du volume horaire pour les personnes éloignées de l'emploi), ainsi que par une collaboration étroite avec les collectivités et organismes institutionnels en faveur de l'emploi, via une démarche commune de gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et compétences (GPTEC).

SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients.



SNCF Réseau défend la vision d'un ferroviaire équitable, tourné vers l'avenir, la société et le développement durable. L'entreprise mène une politique volontariste d'achats solidaires auprès de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou opérant dans le secteur du travail protégé et adapté (STPA). SNCF Réseau renforce ainsi son engagement au profit des personnes éloignées de l'emploi et ses liens avec les collectivités et autorités organisatrices de mobilité.

En tant que maître d'ouvrage des projets de régénération du réseau ferré français, SNCF Réseau porte une ambition très forte au profit de l'insertion professionnelle et du retour à l'emploi durable, en incluant une clause d'insertion sociale dans l'ensemble des marchés de travaux et des prestations.

En 2021, 38,4 M€ d'achats ont été effectués auprès de l'économie sociale et solidaire, dont 31,7 M€ réalisés par les clauses d'insertion sociales. Un montant qui représente près de 900 000 heures travaillées par des populations fragilisées, soit l'équivalent de 658 emplois à temps plein annuels.

Malgré les périodes de confinement, SNCF Réseau a tenu ses engagements sur les clauses d'insertion et les emplois en insertion qu'elle génère.

« Notre engagement sociétal est un des piliers majeurs de la stratégie de SNCF Réseau et nous sommes fiers des premiers résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus grâce à l'implication collective des équipes et de nos partenaires sur nos grands projets franciliens. Le Projet Eole, prolongement du RER E vers l'ouest, a dépassé son objectif dès 2021 avec plus d'un million d'heures d'insertion sociale déjà réalisées et près de 1 000 personnes éloignées de l'emploi ont pu bénéficier de formations qualifiantes. Le projet CDG Express sera vecteur d'insertion sociale pour plus de 400 000 heures d'ici à 2027. »

Kian GAVTACHE, Directeur Général Adjoint Grands Projets de SNCF Réseau.

La Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)

Grand opérateur de transport particulièrement en Ile-de-France, la RATP intègre depuis plus de 10 ans des clauses d'insertion dans ses marchés de travaux, de nettoyage ou de maintenance. Ainsi, la RATP a réalisé 3,8 millions heures d'insertion sur ses marchés depuis 2011 et 5 000 personnes ont bénéficié de ce dispositif. La RATP s'est aussi engagée dans une démarche qualitative visant la montée en compétences des personnes, l'emploi durable et l'impact local. Elle s'appuie sur les facilitateurs, garants de cet ancrage territorial, qui accompagnent les entreprises dans leurs recrutements.



Par-delà les clauses d'insertion, la RATP développe ses achats de fournitures ou de services auprès de structures de l'insertion et du handicap (2,7 millions d'euros en 2021) : elle répond ainsi à ses besoins tout en soutenant l'activité de structures ayant une mission sociale d'accompagnement de personnes rencontrant des difficultés par rapport à l'emploi.

Cette démarche sur les achats est complémentaire de ses autres actions menées en faveur de l'inclusion : une politique de recrutement tournée vers la diversité et l'égalité des chances, le développement de partenariats et d'actions menés au niveau local (forums emplois, informations collectives métier, ateliers de mobilité...), le soutien de la Fondation aux associations intervenant dans le domaine de l'emploi, ...

« Fidèle à sa raison d'être, la RATP est engagée chaque jour pour des villes plus durables et plus inclusives : dans cet esprit, nos marchés de travaux intègrent des clauses d'insertion depuis plus de 10 ans. Et la vitalité économique comme la solidarité dans les territoires sont au cœur de notre contribution au Grand Paris des Transports. »

Catherine GUILLOUARD, Présidente-Directrice Générale

La SOLIDEO

La SOLIDEO est l'établissement public industriel et commercial (EPIC) créé pour les Jeux de Paris 2024 qui veille à la livraison et à la réalisation de plus de 60 ouvrages et opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des Jeux, dans le respect d'un budget défini et d'un héritage ambitieux, durable et exemplaire. Ces ouvrages sont imaginés et conçus pour être reconvertis en 2025 en équipements, logements et bureaux.



Depuis sa création en 2017, la SOLIDEO et l'ensemble des maîtres d'ouvrages olympiques mettent tout en œuvre pour que le dynamisme économique créé par les Jeux profite à toutes et à tous. Le conseil d'administration de la SOLIDEO a signé à cet effet dès le 5 juillet 2018 une charte en faveur de l'emploi et du développement territorial, dont l'un des trois axes implique de réserver 10 % des heures à l'insertion professionnelle et à des publics éloignés de l'emploi. Au total, 2,4 millions d'heures d'insertion ont été contractualisées avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages.

Alors que 40 ouvrages sont actuellement en chantier, les premiers résultats sont déjà très positifs. Au 14 avril 2022, 706 586 heures d'insertion ont déjà été réalisées sur les chantiers olympiques, bénéficiant à 1 178 personnes. Ces résultats sont possibles grâce au travail réalisé avec les acteurs de l'emploi, à l'image de la DRIETS Île-de-France, le GIP Maximilien et la MACS.

« Les 1 178 personnes qui grâce aux ouvrages olympiques ont eu accès, durant la 1ère année de travaux, à un emploi sont une grande fierté pour nous. Les outils mis en place dans le cadre de notre charte Emploi montrent d'ores et déjà leur efficacité. Mettre en commun nos données, partager nos expériences avec les grands donneurs d'ordre du Grand Paris, étudier ensemble des pistes d'amélioration, permettront de renforcer encore nos dispositifs. Le lancement de cet Observatoire est une nouvelle étape pour que ces grands projets d'aménagement puissent bénéficier à tous sur tout le territoire »

Nicolas Ferrand, Directeur Général de la SOLIDEO

Un Observatoire pour mesurer et évaluer l'engagement en faveur de l'insertion des donneurs d'ordre des marchés publics du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

L'Observatoire des Grands Projets Franciliens (OGPF), lancé ce lundi 9 mai 2022, est spécifique aux projets du Grand Paris et des JOP Paris 2024. Sa mise en œuvre relève de la volonté des maîtres d'ouvrage de ces chantiers, de la DRIEETS Île-de-France et du GIP Maximilien de disposer d'un outil de mesure et d'évaluation de l'impact des clauses sociales d'insertion.

L'OGPF contribuera à une meilleure connaissance des clauses d'insertion, de leur progression et de leur impact sur les territoires des grands chantiers franciliens.

Les remontées sont réalisées avec les données transmises par les facilitateurs* franciliens des clauses sociales qui interviennent sur les opérations du Grand Paris et des JOP Paris 2024 pour le compte des maîtres d'ouvrage. Les facilitateurs concernés sont identifiés dans le cadre de conventions signées avec les structures porteuses, ou agissent dans le cadre des actions volontaristes des structures porteuses dans les territoires.

(*) « Portés selon les territoires par les PLIE, les Maisons de l'Emploi et les collectivités locales, les facilitateurs assurent un rôle d'interface entre donneur d'ordre (dès en amont de l'écriture du marché : appui à l'analyse des marchés potentiels, calibrage et rédaction de la clause, reporting), entreprises (pour les accompagner dans les modalités de réponse à leurs obligations contractuelles) et acteurs de l'insertion et de l'accompagnement (dans la mobilisation des publics bénéficiaires, la construction de parcours d'insertion et le suivi). » Source : Alliance Villes Emploi

1 – Données de l'observatoire : rôles et engagements des partenaires de la convention

Aux termes de la convention du 9 mai 2022, la SGP, SNCF Réseau, la RATP et la SOLIDEO s'engagent à :

- Transmettre les données relatives aux clauses sociales au GIP Maximilien et à la DRIEETS Île-de-France selon les formats convenus (tableaux d'impact et tableaux Excel).
- Désigner un référent en charge de la transmission des données.
- Participer au comité de pilotage qui se réunit une fois par an.
- Indiquer les réserves connues sur la complétude et la qualité des données transmises.

Le GIP Maximilien s'engage d'une part à confirmer que les données sont exploitables et à signaler les anomalies détectées, d'autre part à réaliser le plan de travail sur l'analyse des données arrêté par le comité de pilotage.

La DRIEETS Île-de-France, quant à elle, s'engage à organiser un comité de pilotage *a minima* une fois par an. En outre elle s'assure que, dans le plan d'actions de la MACS, sont prises en compte les observations relevées par les quatre maîtres d'ouvrage visant à améliorer la saisie des facilitateurs ; la DRIEETS veille également à organiser un temps d'échanges entre les maîtres d'ouvrage autour des leviers d'insertion dans le cadre des grands projets franciliens.

2 - Données de l'observatoire : remontées et conditions de transmission

Les maîtres d'ouvrage transmettent à la DRIEETS et au GIP Maximilien une fois par an (en avril n+1) les données de chaque année civile relatives aux clauses sociales d'insertion comme suit :

- Les remontées sont réalisées par les maîtres d'ouvrage à partir des données transmises par les facilitateurs intervenant sur les opérations précédemment décrites.
- Les données sont communiquées de manière anonymisée conformément au RGPD et à titre gracieux.
- Les données sont transmises de manière dématérialisée en format Excel.
- Chaque partie reste entièrement propriétaire du contenu de ses documents, de ses bases de données et des données qu'elles contiennent.

La MACS et le GIP Maximilien choisis par l'État pour faire progresser les clauses sociales dans les marchés publics franciliens et animer l'écosystème des acteurs

2016 ⇒ Création de la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales

La Mission d'Appui aux Clauses Sociales (MACS) a été créée en 2016 à la suite de la signature par la Société du Grand Paris, la RATP et la SNCF Réseau IDF de la Charte RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) pour la réalisation des marchés du Grand Paris. En 2018, c'est au tour de la SOLIDEO de signer une Charte en faveur du développement territorial pour les opérations de construction liées à l'organisation des JOP 2024. Les objectifs de ces chartes sont de :

- faciliter l'accès des TPE / PME et ETI à la commande publique grâce à l'allotissement, la dématérialisation des marchés, une visibilité accrue sur les investissements.
- **faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à un emploi durable grâce à l'inscription de clauses sociales d'insertion dans les marchés du Grand Paris et des JOP Paris 2024.** C'est pour atteindre cet objectif qu'a été créée la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales (MACS).

Le Groupement d'Intérêt Public Maximilien a été choisi en 2016 par la DRIEETS Île-de-France, dans le cadre du Grand Paris de l'Emploi et des Entreprises*, pour animer la MACS avec l'appui des partenaires de l'inclusion que sont l'URTIE, le GRAFIE, l'UNEA, la CRESS Île-de-France et le Réseau GESAT. Trois missions sont confiées à la MACS :

- ✓ faciliter la mise en œuvre des clauses sociales,
- ✓ coordonner les acteurs de l'insertion sur les territoires,
- ✓ **consolider les données relatives à l'insertion professionnelle au niveau régional.**

* Le Grand Paris de l'Emploi et des Entreprises rassemble l'ensemble des acteurs institutionnels et des acteurs économiques ayant souhaité s'associer pour transformer les investissements du Grand Paris en opportunités pour l'emploi et le développement économique de la région capitale : l'État, le conseil régional, les principaux maîtres d'ouvrage du Grand Paris, le Service public de l'emploi, les fédérations professionnelles et patronales, les chambres consulaires, les réseaux de l'insertion.

2019 ⇒ Mise en place d'un 1^{er} outil de mesure : l'Observatoire Francilien des Clauses Sociales (OFCS)

C'est dans le cadre de sa mission visant à consolider les données relatives à l'insertion professionnelle au niveau régional que la MACS se voit confier en 2019 par la DRIEETS l'animation d'un premier observatoire. Dénommé **Observatoire Francilien des Clauses Sociales (OFCS)** il rassemble les données des marchés franciliens pour permettre de mesurer l'évolution et les effets des clauses sociales (heures d'insertion exécutées) pour les populations bénéficiaires en Île-de-France.

Les données de l'observatoire sont celles qui sont saisies par 80% des facilitateurs en Île-de-France dans le logiciel UP Clauses. Bien que partielles, ces données donnent les grandes tendances de la clause sociale en Île-de-France. Pour obtenir, à terme, une vision plus complète du paysage francilien la MACS a engagé auprès des facilitateurs une démarche de consolidation des données par le déploiement massif du logiciel UP Clauses et l'intégration de nouvelles sources de données. Chaque année, l'OFCS publie un Panorama régional (à terme il est envisagé de publier des panoramas départementaux et sectoriels).

2022 ⇒ Mise en place d'un second observatoire dédié aux Grands Projets Franciliens : l'OGPF

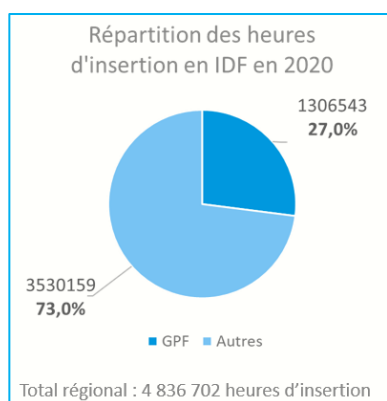
En 2021, la DRIEETS avec l'appui du GIP Maximilien et de la MACS se réunit avec les maîtres d'ouvrage des chantiers du Grand Paris et des JOP Paris 2024 pour créer un observatoire afin de mesurer et d'évaluer l'impact des clauses sociales d'insertion mises en œuvre dans leurs marchés publics. Une convention est signée le 9 mai 2022 marquant le lancement de l'Observatoire.

Les clauses sociales dans les marchés en Ile-de-France

⇒ La part des grands projets franciliens¹ dans l'ensemble des marchés franciliens²

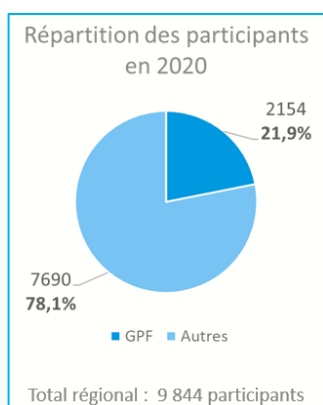
L'accès pour la première fois aux données sociales des grands projets franciliens permet, d'ores et déjà, de mesurer l'engagement des donneurs d'ordre franciliens ; ces données leur permettront également de contribuer à leurs réflexions sur leurs achats ayant un impact social.

Dès son lancement au cours du 1er semestre 2022, l'Observatoire comporte les données des marchés de 2019 et 2020 dont voici les plus significatives en comparaison avec celles de l'Observatoire Francilien des Clauses Sociales.



27% des heures d'insertion exécutées en Île-de-France

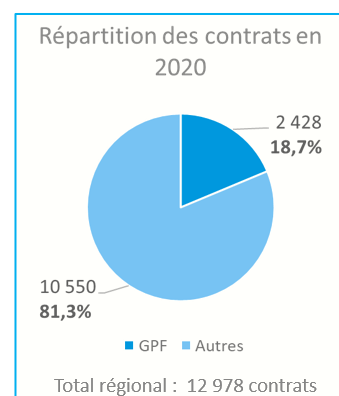
1.3 million d'heures sur un total de 4.83 millions.



21.9% des bénéficiaires du dispositif d'insertion

2.154 bénéficiaires sur un total de 9.844 en Île-de-France.

Les quatre donneurs d'ordre portent une attention particulière à la prise en compte des publics prioritaires dont les femmes (15% tandis que les marchés sont majoritairement des marchés de travaux) et les jeunes (28.2% de moins de 26 ans).



18.7% des contrats générés

2.428 contrats sur un total de 12.978.

¹ Données issues de l'Observatoire OGPF

² Données issues de l'observatoire OFCS

Quelques écrans de l'Observatoire des Grands Projets Franciliens (OGPF)

Sur la page d'accueil du site de l'Observatoire, l'utilisateur peut sélectionner le type de données qu'il souhaite consulter

- Structure
- Indicateurs globaux
- Type de marchés
- Articles des marchés
- Entreprises
- Profil des participants
- Contrats de travail

Les données sont répertoriées dans 7 catégories

Année: 2020 Indicateur: Nombre d'heures d'insertion travaillées sur la p...

Liste des indicateurs

Nombre d'heures d'insertion travaillées sur la période

1 306 543,4

Evolution par rapport à l'année 2019

3,1 %

Evolution par rapport à l'année précédente

Année	Nombre d'heures d'insertion travaillées
2019	1 267 366,75
2020	1 306 543,4

Nombre d'heures d'insertion travaillées sur l'année

Données détaillées

Type de contrat	Contrat	Nombre d'heures	% Heures	Nombre de contrats	% Contrats
Classiques	CDD	190 308,8	14,6 %	367	15,1 %
Classiques	CDI*	297 147,82	22,7 %	322	13,3 %
Classiques	Contrats d'apprentissage	68 990,09	5,3 %	94	3,9 %
Classiques	Contrats de professionnalisation**	70 310,02	5,4 %	114	4,7 %
Classiques	Contrats de professionnalisation GEIQ	139	0 %	1	0 %
Intérim	CTT	120 731,52	9,2 %	247	10,2 %
IAE	CTTI	408 726,29	31,3 %	903	37,2 %
IAE	Contrat d'usage CMAD	21 023,3	1,6 %	63	2,6 %
IAE	CDDI	95 948,02	7,3 %	231	9,5 %
Contrats aidés	CUI CAE	2 400	0,2 %	6	0,2 %
Contrats aidés	CUI CIE	238	0 %	2	0,1 %
Contrats aidés	Emploi d'Avenir	5 933	0,5 %	12	0,5 %
Contrats aidés	Autre contrat aidé***	23 737	1,8 %	63	2,6 %
ESAT / UB		525	0 %	1	0 %
Non renseigné		383,5	0 %	2	0,1 %
Total général		1 306 541,36	100 %	2 428	100 %

Résultats : 1 - 16 de 16 lignes

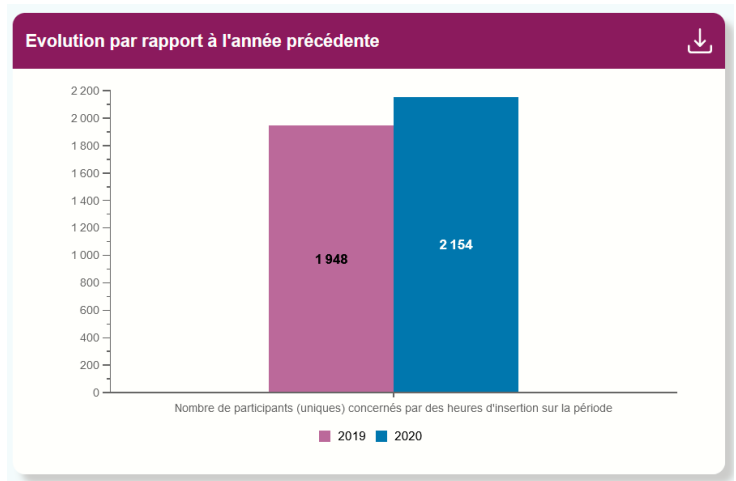
Contrats : type (classique, intérim, IAE...), contrat (CDD, CDI, CTT...), nombre d'heures, nombre de contrats

Données détaillées

Article mobilisé dans l'appel d'offre	Nombre	Pourcentage
Article 28 (et ex article 30)	17 506,63	1,3 %
Article 36.1 (et ex article 15)	-	0 %
Article 36.2	1 592	0,1 %
Article 37	714,5	0,1 %
Article 38 (et ex article 14)	1 005 743,84	77 %
Article 38 + 52 (et ex article 14+53)	113 723,7	8,7 %
Attribution (L2152-7 ou L3124-5 (concession))	3 706,06	0,3 %
Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession))	52 452,23	4 %
Non renseigné	110 655,44	8,5 %
Marché privé	449	0 %
Total général	1 306 543,4	100 %

Résultats : 1 - 11 de 11 lignes

Article mobilisé dans l'appel d'offres



Nombre de participants uniques concernés par des heures d'insertion années 2019 et 2020

Profil des participants suivant : âge au début de la période en clause, niveau de qualification à l'entrée dans la clause, sexe, politique de la ville, prescripteur, situation

Données détaillées

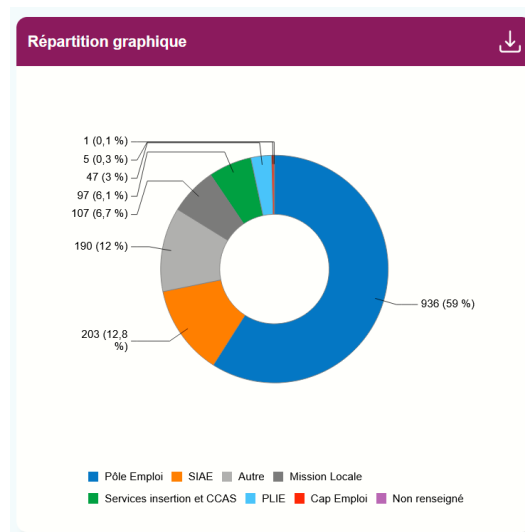
Rechercher :

Age du participant au début de la période en clause	Nombre	Pourcentage
Moins de 26 ans	608	28,2 %
26 - 40 ans	915	42,5 %
41 - 50 ans	370	17,2 %
51 ans et plus	259	12 %
Non renseigné	2	0,1 %
Total général	2 154	100 %

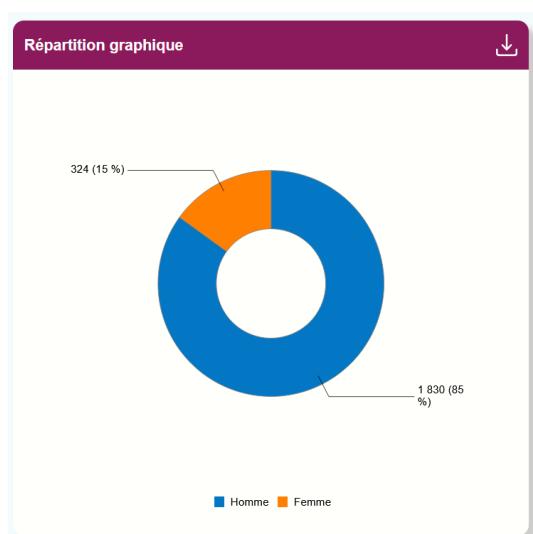
Résultats : 1 - 6 de 6 lignes

Précédente 1 Suivante

Age du participant



Prescripteurs



Sexe

Données détaillées

Rechercher :

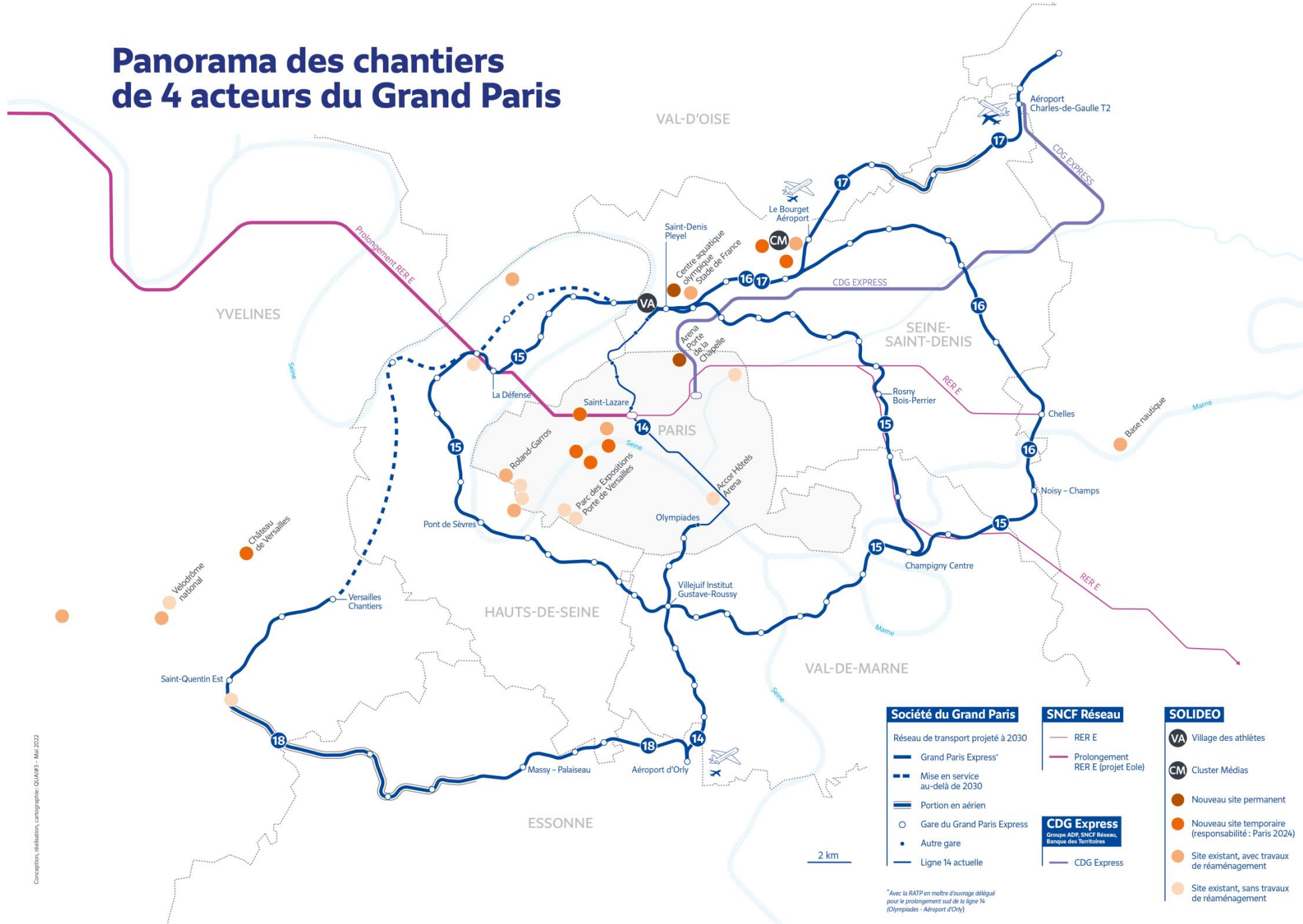
Politique de la Ville	Nombre	Pourcentage
Participant habitant ou domicilié en QPV	335	15,6 %
Participant hors QPV	1 819	84,4 %
Non renseigné	-	0 %
Total général	2 154	100 %

Résultats : 1 - 4 de 4 lignes

Précédente 1 Suivante

Politique de la Ville

Panorama des chantiers de 4 acteurs du Grand Paris



<p>Société du Grand Paris</p> <p>Réseau de transport projeté à 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> — Grand Paris Express* — Mise en service au-delà de 2030 — Portion en aérien ○ Gare du Grand Paris Express ● Autre gare — Ligne 14 actuelle 	<p>SNCF Réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> — RER E — Prolongement RER E (projet Eole) 	<p>SOLIDEO</p> <ul style="list-style-type: none"> VA Village des athlètes CM Cluster Médias ● Nouveau site permanent ○ Nouveau site temporaire (responsabilité : Paris 2024) ○ Site existant, avec travaux de réaménagement ○ Site existant, sans travaux de réaménagement
<p>CDG Express Groupe ADP, SNCF Réseau, Banque des Territoires</p>		

* Avec la DATP en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le prolongement sud de la ligne 14 (Olympiades - Aéroport d'Orly)

Réalisation : QUAI#3 pour la Société du Grand Paris, mai 2022